



**DEMANDE DE DISTINCTION HONORIQUE
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**

LETTRE DE FELICITATIONS BRONZE ARGENT OR

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Date et lieu de naissance : _____
(Préciser l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille ainsi que le N° du département)

Nationalité : _____

Domicile : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone portable : _____ Domicile : _____ Travail : _____
Courriel (**obligatoire**) : _____

Profession : _____
(Pour les retraités préciser obligatoirement l'ancienne profession)

Ou situation *(pour la lettre de félicitations)* : collégien lycéen étudiant

Fonctionnaire : Oui Non

Grades universitaires : _____

ORGANISME – ASSOCIATION QUI PROPOSE LA CANDIDATURE

NOM : _____

Nombre d'adhérents : _____

Adresse : _____

CP : _____ **Ville :** _____

Nom du Président : _____

Tel : _____ **Portable :** _____

Courriel (obligatoire) : _____

DISTINCTIONS DEJA OBTENUES

Nature	Date d'attribution

PRINCIPAUX TITRES SPORTIFS OBTENUS

Résultats significatifs (national – européen – mondial – olympique ou paralympique)

Titre	Discipline	Date

DISCIPLINES SPORTIVES EN COMPETITIONS ET ACTIVITES SOCIOCULTURELLES PRATIQUEES

Période (de.....à.....)	Discipline	Club ou association (adresse)

SITUATIONS DIVERSES

Fonctions électives, missions en France ou à l'étranger, services rendus dans les activités sociales, les commissions	Date

PRINCIPAUX TRAVAUX ET PUBLICATIONS

Scientifique, littéraires, techniques, ouvrages, rapports, publications	Date

OBLIGATOIRE POUR TRANSMISSION DE LA PROPOSITION

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'ASSOCIATION QUI PROPOSE

..

Nom et Fonction

Cachet

Date et signature

Ce dossier est à retourner dûment rempli, accompagné obligatoirement d'une photocopie lisible de la carte nationale d'identité recto verso ou du passeport ou d'un extrait d'acte de naissance :

- Soit à l'adresse de messagerie suivante : sandrine.legemble@region-academique-idf.fr
- Soit par courrier à l'adresse suivante :

**DRAJES IDF – Pôle Sport
Madame Sandrine LEGEMBLE
6/8 rue Eugène OUDINÉ – CS 81360
75634 PARIS CEDEX 13**

Contact téléphonique : 01 40 77 55 37

Bronze et lettre de Félicitations :

- ⇒ au plus tard le 15 octobre pour la promotion du 1^{er} janvier (N+1)
- ⇒ au plus tard le 15 mai pour la promotion du 14 juillet

Argent et Or :

- ⇒ au plus tard le 1^{er} septembre pour la promotion du 1^{er} janvier (N+1)
- ⇒ au plus tard le 1^{er} mars pour la promotion du 14 juillet

RAPPEL

La médaille est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière bénévole particulièrement honorable au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ou d'activités associatives au service de l'intérêt général.

La « lettre de Félicitations » récompense celles et ceux qui ne remplissent pas encore toutes les conditions d'accès à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, mais qui se dévouent dans ses champs d'action.

Il s'agit aussi d'encourager la jeunesse sportive, associative, individuelle ou collective à être reconnue pour un acte de civisme ou de citoyenneté.

Conditions de durée à remplir pour une proposition à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif :

- **Médaille de Bronze** : six années d'ancienneté
- **Médaille d'Argent** : dix années d'ancienneté, soit au moins quatre années de fonction après la médaille de bronze
- **Médaille d'Or** : quinze années d'ancienneté, soit au moins cinq années de fonction après la médaille d'argent

La détermination de l'ancienneté tient compte des services militaires et assimilés accomplis en temps de paix ou de guerre et des éventuelles bonifications d'ancienneté afférentes ainsi que des services accomplis au titre du service civique dans une association :

- Exercer une activité dans la Région Île-de-France
- Durée de validité des dossiers : 2 ans (les demandes devront être renouvelées au-delà de 2 ans)
- L'examen des activités exercées à titre bénévole sera privilégié